

ENV : office trop opaque ou pas ?

Alain Koller (UDC)

L'Office de l'environnement (ENV) gère des dossiers cruciaux pour notre canton, allant de la protection des eaux à la gestion des déchets, en passant par le Plan Climat et la biodiversité. Ces missions impliquent régulièrement le recours à des expertises externes et la réalisation de projets d'envergure.

Or, pour garantir une gestion rigoureuse des dossiers publics, il est primordial que les processus de décision soient transparents. Les interrogations portent souvent sur la genèse des projets : sont-ils initiés sur la base de besoins identifiés par l'administration ou sous l'influence de bureaux d'études externes ? De plus, les modalités d'attribution des mandats (appels d'offres publics, procédures sur invitation ou de gré à gré) doivent respecter strictement la loi sur les marchés publics (LMP-JU), tout en favorisant, dans la mesure du possible, le tissu économique jurassien.

L'opacité relative sur la manière dont certaines entreprises sont choisies pour des études ou des travaux environnementaux nécessite des éclaircissements de la part du Gouvernement.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **Quel est le processus de décision interne pour lancer un nouveau projet à l'Office de l'environnement ? Dans quelle mesure l'Office fait-il appel à des consultants externes pour définir ses propres besoins ou rédiger des cahiers des charges ?**
2. **Pour les années 2024 et 2025, quelle est la proportion (en nombre et en valeur financière) des mandats attribués par l'Office de l'environnement selon les types de procédures suivants :**
 - **Procédure ouverte (appel d'offres public sur Simap) ?**
 - **Procédure sur invitation (minimum trois offres sollicitées) ?**
 - **Procédure de gré à gré (attribution directe) ?**
3. **Au-delà du prix, quels sont les critères qualitatifs et environnementaux prioritaires retenus par l'Office lors de l'évaluation des offres ? Le critère de la proximité géographique ou de la connaissance du terrain jurassien est-il explicitement valorisé ?**
4. **Quel est le pourcentage de mandats confiés à des entreprises ayant leur siège social dans le canton du Jura par rapport aux entreprises extracantonales ou étrangères ?**
5. **Comment le Gouvernement s'assure-t-il que les mandats de gré à gré, souvent utilisés pour des questions de "spécificités techniques", ne deviennent pas une règle qui limiterait la saine concurrence et l'accès des PME locales aux marchés publics ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Alain Koller (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
 - Brigitte Favre (UDC)
 - Irmin Rais (UDC)
 - Lionel Montavon (UDC)
 - Francis Carnal (UDC)
 - Stéphane Girardin (UDC)
 - Damien Lachat (UDC)
 - John Moser (UDC)
 - Miriam Moser (UDC)
 - Jean-Marc Bouduban (UDC)
 - Lysiane Farner (UDC)
 - Cindy Spies (UDC)
 - Fabian Zürcher (UDC)

Intervention déposée officiellement le 05 mars 2026